Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Délibération n°

2023-10-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 09 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trois octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, Marc-Antoine LEMIERE, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PATIENCE Mickael, PELTIER Virginie.

Absents :

DUBREUIL Audrey, GILETTE Valérie, LE ROUILLY Chloé, PELLETIER Philippe.

Absente excusée :

FRENEE Anais donne pouvoir à Christian VENGEONS.

Présents : 16 à 18 selon les sujets ***Pouvoirs*** : 1 ***Votants*** : 17 à 19 selon les sujets

Arrivée à 20h08, Monsieur DAVID n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

Arrivée à 20h05, Monsieur HERVIEU n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération N°2023-10-03.

Arrivée à 20h35, Madame PELTIER n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération N°2023-10-05.

La séance a été ouverte à 20h03.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau

Délibération 2023-10-04

Vu le rapport du SAEPB sur le prix et la qualité et du Service Public de l'Eau Potable 2022 ;

Considérant la décision du Conseil Syndical du Syndicat AEP du Pré-Bocage sur l'adoption de ce même rapport du 22/09/2023 (N°9/2023);

Considérant la transmission du rapport le 03/10/2023 et la présentation en Conseil Municipal ce 09/10/2023 ;

Décision : **18 POUR** **0 CONTRE** **0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité et du Service Public de l'Eau Potable 2022

Certifié exécutoire le
11/10/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS